

PROMO AUTOMNE

PROLONGÉE JUSQU'AU

1^{er} octobre
2018 au

28
février
2019



25%
DE RABAIS*

**PROFITEZ DE NOTRE MEILLEURE
OFFRE DE L'ANNÉE!**

Conditions*

- Votre achat doit être confirmé par un bon de commande émis par votre organisme ou par la signature de la soumission Jambette que nous vous aurons préalablement présentée.
- Cette promotion s'adresse uniquement à la clientèle résidant dans les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick et les produits devront être livrés sur ces mêmes territoires.
- Sous condition de payer votre facture en totalité avant le 31 mars 2019.
- Le rabais de 25 % sera appliqué avant les taxes.
- Commande minimale de 5 000 \$ de produits Jambette.
- Cette promotion ne s'applique pas aux produits et services suivants : série Magma (Dynamo), fibre de cèdre, sièges de balançoires, accessoires, pièces de rechange, travaux d'installation, travaux de terrain et transport pour livraison.

Jambette.com

1 877 363-2687 • jambette@jambette.com